

Militer
pour une société
plus inclusive



PROJET ASSOCIATIF 2030

AGIR
POUR TOUS LES
POSSIBLES

Inventer
les solutions de demain



Soutenir
l'auto-représentation

Développer
la pair-aidance



Défendre
les droits
mon opinion

Choisir
sa vie
ses projets

Nous sommes fières de vous présenter le nouveau projet associatif de l'ASEI : **agir pour tous les possibles.**

Il est le fruit d'une année d'ateliers et de consultations qui ont rassemblé les personnes en situation de handicap, professionnels, administrateurs, familles, entourages et partenaires.

C'est notre **cadre de référence**, il s'inscrit dans notre histoire, dans les valeurs qui nous portent et que nous portons. Il dit ce que nous sommes, ce que nous voulons faire ensemble et comment nous souhaitons le faire. **Notre projet associatif affirme notre raison d'être :**

À l'ASEI chaque personne est assurée que ses choix seront entendus et respectés, qu'elle pourra mener son projet en visant le plein épanouissement, le pouvoir d'agir, l'accomplissement personnel et la participation et ce grâce à un accompagnement en transparence et en confiance.

Notre projet s'articule autour de 3 ambitions fortes qui se déclineront en engagements et en actions opérationnelles :

- **Militer pour une société plus inclusive, ouverte et solidaire afin de garantir l'effectivité des droits.**
- **Décider et avoir le choix pour une meilleure qualité de vie.**
- **Agir et Innover de manière durable et responsable (RSE) pour des parcours singuliers et adaptés.**

Notre démarche est **engagée, citoyenne et sincère.**

C'est un défi qui engage l'ensemble des parties prenantes de l'ASEI. Et c'est ensemble que nous le relèverons.

Nadine BARBOTTIN
Présidente de l'ASEI

Olivia LÉVRIER
Directrice générale de l'ASEI



PARTIE 1. Nous l'ASEI !

- 1 Qui sommes-nous ?
- 2 Nos principes, nos valeurs humanistes
- 3 Notre raison d'être
- 4 L'ASEI aujourd'hui

PARTIE 2. Nos ambitions & nos engagements d'ici 2030

- 1 Synthèse de nos ambitions et engagements
- 2 Ambition 1 - Militer pour une société plus inclusive, ouverte & solidaire afin de garantir l'effectivité des droits
- 3 Ambition 2 - Décider et avoir le choix pour une meilleure qualité de vie
- 4 Ambition 3 - Agir et Innover de manière durable et responsable (RSE) pour des parcours singuliers et adaptés

PARTIE 3. Déclinaison opérationnelle

Nos principes d'actions et nos exigences associatives inconditionnelles

PARTIE 1

Nous, l'ASEI !



I. Notre histoire

L'ASEI (Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides) est **née en 1950** de l'engagement d'hommes, anciens résistants, unis par la volonté de refuser que des enfants en situation de handicap soient mis en marge de la société. Ces « instituteurs publics », médecins, cadres de la Sécurité Sociale, responsables d'administrations, travailleurs sociaux, se sont unis pour permettre la scolarisation et le soin d'enfants poliomyélites.

Ensemble, ils prônent une approche pluridisciplinaire qui intègre de manière harmonieuse **les soins, l'éducation et l'instruction.**

Une première classe adaptée est créée à Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), suivie rapidement par d'autres classes et établissements spécialisés. Ce projet novateur, porté par l'élan émergent du mouvement laïque, repose sur des méthodes pédagogiques et éducatives innovantes, mettant l'accent sur les capacités de la personne plutôt que sur ses

incapacités. Dès ses débuts, l'ASEI est fondée comme une pionnière dans le domaine de l'accompagnement des personnes handicapées.

Les établissements, destinés aux enfants, se sont ensuite ouverts aux adolescents, aux adultes et aux personnes âgées en suivant l'évolution de la société, du droit, des attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille.

La mission qui nous est confiée, telle qu'énoncée dans nos statuts associatifs, et qui dessine les contours de notre engagement envers l'accompagnement des personnes en situation de handicap, reflète fidèlement nos valeurs.

En 2009, l'association modifie ses statuts et prend pour nom « Agir Soigner Éduquer Insérer » avec pour acronyme « ASEI », puis

évolue encore en 2019 pour devenir « Agir Soigner Éduquer Inclure ».

L'ASEI, reconnue d'utilité publique, s'engage à œuvrer pour l'accompagnement global, l'insertion et l'inclusion des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

Notre vocation inclut la prise en charge des personnes dépendantes et fragilisées, ainsi que la promotion active des droits des individus en situation de handicap, tout en luttant contre leur exclusion.

Riche de nos 106 établissements et services implantés sur 3 Régions (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Ile-de-France) et 9 départements, de nos 3478 professionnels accompagnant plus de 10 000 personnes, l'ASEI est aujourd'hui un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la réalisation de son projet de vie choisi, et ce, à tous les âges de la vie.



Rappel des statuts de l'ASEI





« L'ASEI a pour objet l'accompagnement, la prise en charge globale, l'insertion et l'inclusion des personnes handicapées quel que soit leur âge, la prise en charge des personnes dépendantes et fragilisées, la promotion des droits des personnes en situation de handicap et la lutte contre l'exclusion de ces personnes, dans le respect des valeurs qui ont toujours présidé à l'action de l'association : la laïcité, le refus de toutes les discriminations, le respect de la personne et la solidarité ».

CLIQUEZ
ou SCANNEZ
pour consulter
les STATUTS



2. Nos principes, nos valeurs humanistes

Depuis sa création en 1950, l'ASEI a choisi et explicitement affiché comme un de ses principes fondateurs la laïcité et réaffirme son attachement à ce principe :

-  **« Un idéal fraternel de laïcité », cet engagement fondateur sur des valeurs humanistes demeure aujourd'hui encore une source d'inspiration.**
-  **Notre action s'inscrit pleinement dans cette réalité.**
-  **La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans l'acceptation des différences et dans le respect du pluralisme.**
-  **C'est aussi le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.**

>> LE RESPECT MUTUEL

C'est accepter et faire vivre ensemble la pluralité des croyances et des convictions dans la mesure où elles respectent celles des autres.

>> LE REFUS DE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

C'est la tolérance et l'ouverture d'esprit par une attitude active qui garantit une acceptation de l'autre dans sa singularité ; c'est veiller effectivement au respect du principe d'égalité de traitement.

>> LE RESPECT DE LA PERSONNE ET LA SOLIDARITÉ

C'est placer la personne au centre de ses préoccupations, c'est respecter sa dignité et sa singularité.



Et ainsi, affirmer notre confiance en la personne, en son pouvoir d'agir et de choisir, en l'accompagnant vers plus de responsabilités, plus de citoyenneté.



3. Notre raison d'être

En 2019 lors de la refonte du projet associatif de l'ASEI, 3 ambitions prioritaires avaient été posées :

- 1 Rendre possible l'autodétermination des personnes accompagnées.
- 2 Nous adapter, nous transformer et nous ouvrir.
- 3 Agir pour la transformation de la société.

Notre nouveau projet associatif s'inscrit dans une évolution par rapport au précédent, avec une nouvelle étape franchie dans l'évolution de l'ASEI.

En effet, l'inclusion, l'autodétermination, l'auto-représentation sont envisagées aujourd'hui, non plus comme une fin en soi, mais comme des outils et des moyens pour :

- Améliorer la qualité de vie, le bien-être.
- Permettre à chaque personne de réaliser son projet, de trouver sa place dans la société, d'être heureuse.



Paroles de personnes accompagnées



Parfois, j'ai l'impression que je ne suis pas considéré car on parle de moi sans moi.



Faire ce je veux et non ce qui est possible selon les autres.




Je souhaiterais faire mes demandes et pas qu'on les anticipe pour moi.


« Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi. »

Nelson Mandela

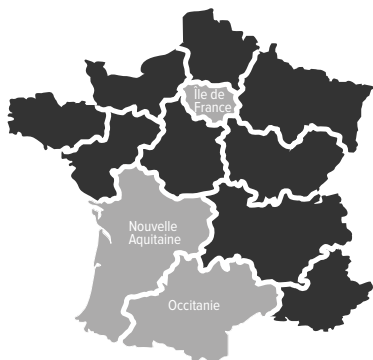
Ainsi, fort de notre histoire, de nos statuts, de nos valeurs et de la contribution de nos parties prenantes nous affirmons aujourd'hui notre raison d'être :



**À l'ASEI chaque personne est assurée que
ses choix seront entendus et respectés,
qu'elle pourra mener son projet en visant
le plein épanouissement, le pouvoir d'agir,
l'accomplissement personnel et la participation
et ce grâce à un accompagnement en
transparence et en confiance.**



4. L'ASEI aujourd'hui



106

établissements et services répartis
dans le grand Sud-Ouest
et Ile de France

sur **9** départements, **3** régions

200
sites

 **4607**
lits et places

 **10000**
personnes accompagnées
chaque année

*CLIQUEZ
ou SCANNEZ
pour en savoir +
sur l'ASEI*

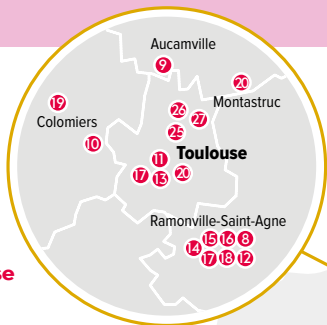


 **2897**
ETP

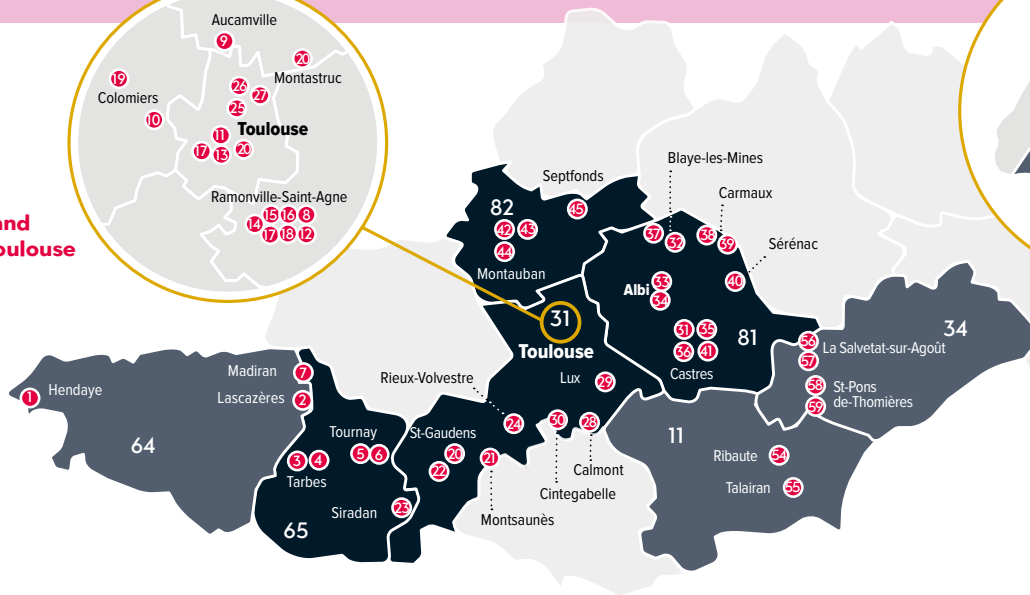
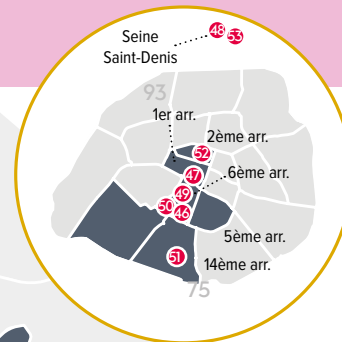


 **10,3%**
des salariés reconnus
travailleurs handicapés

**Grand
Toulouse**



**Île-de-
France**



Cartographie des établissements & services

Bassin ASEI Aquitaine Hautes-Pyrénées

1. Centre Haiekin
2. Centre Roland Chavance
3. CMPP Lagarrigue + PCPE65
4. Centre Lagarrigue
5. Centre A. Pédebidou
6. Foyer Jean Cadorne
7. Centre Saint-Raphaël

Bassin parcours adultes 31

8. EA du Canal
9. 10. 11. ESAT CAMADOC et EA 31

12. ASEI Restauration
13. Foyer / SAVS Le Petit Bois
25. 26. MAS Jean de la Fontaine
27. Accueil de jour Périole
28. Foyer Les Cazalières
29. Foyer Château Saint-Jean
30. Foyer Les Hauts de Laurède

Bassin ASEI CAI

14. CIVAL Lestrade + plateforme DYS adultes + centre de compétences TSAP

15. Centre Philiae
16. Centre pour une scolarité inclusive Jean Lagarde
17. SMR Paul Dottin
18. SMR André Mathis

Bassin ASEI Garonne

19. SESSAD Odyssee
20. CMPP Val Garonne
21. DITEP Le Comminges
22. SESSAD André Mathis
23. MAS Auguste Valats
24. MAS Azuré

Bassin ASEI Tarn

31. CAMSP de Castres
32. CMPPro Bellevue
33. Centre Le Chemin
34. CMPP Le Gô + PCPE81
35. IEM Lardailé
36. SAVS Le Lien
37. Centre La Soleillade
38. EA du Carmausin
39. ESAT Caramantis + DELTA
40. Foyer André Billoux
41. GEM Les Ailes

Bassin ASEI Tarn et Garonne

42. Centre Les Albarèdes
43. CMPP Ingres + PCPE82
44. Centre Fonneuve
45. Résidence La Sepfontoise

Bassin ASEI IDF

46. IME du Luxembourg
47. SESSAD du Louvre
48. ESAT des Beaux Arts + PIP - Pôle d'inclusion professionnelle
49. Foyer St-Germain

- St-Jacques
50. Foyer Les Pléiades
51. SSIAD DOM
52. CAJ ASEI Résolux
53. SAS Bernard Wybo

Bassin ASEI Languedoc

54. Foyer Le Carignan + UPHV
56. ESAT Le Garric
57. Foyer Plateau des Lacs
58. Foyer Frescatis
59. SAVS Le Caroux

PARTIE 2

Nos ambitions & nos engagements d'ici 2030





I. Synthèse de nos ambitions et engagements

Ambition 1

Militer pour une société plus inclusive, ouverte et solidaire afin de garantir l'effectivité des droits :

- Engagement 1 :** Faire évoluer la place et les représentations sociales vis-à-vis des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance.
- Engagement 2 :** Défendre les droits et garantir leur effectivité.
- Engagement 3 :** Soutenir l'auto-représentation des personnes.

Ambition 2

Décider et avoir le choix pour une meilleure qualité de vie :

- Engagement 4 :** Soutenir l'autodétermination et favoriser l'exercice du pouvoir d'agir au profit de la qualité de vie.
- Engagement 5 :** Soutenir, reconnaître les expertises partagées et développer la pair-aidance.
- Engagement 6 :** Développer l'aide et le soutien des aidants pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes.

Ambition 3



Agir et Innover de manière durable et responsable (RSE) pour des parcours singuliers et adaptés :



Engagement 7 :

Innover pour garantir une réponse adaptée à la demande, en mobilisant les compétences et l'engagement des professionnels.



Engagement 8 :

Développer des partenariats et des synergies territoriales en appui à la demande.



Engagement 9 :

Anticiper et accompagner les transitions RSE.



Ambition 1

**MILITER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS
INCLUSIVE, OUVERTE
& SOLIDAIRE AFIN DE GARANTIR
L'EFFECTIVITÉ DES DROITS**



la famille
INFLUEN

3. Dites
Dites les avantages de
Dites par étape son rôle
programme pour

la famille
INFLU

Elle est profession
nécessaire mais
difficile à lire

la famille des
INFLUENGEURS

4. Analysez la blogosphère et réalisez
Influencez votre famille et votre communauté. Faites voir en
réalité à vos proches comment les 1000. Sur leur blog, ils
partagent vos liens, leurs photos, et vos conseils favoris

1. Choisissez
2. Choisissez

Engagement 1 :

Faire évoluer
la place et les
représentations
sociales vis-à-vis
des personnes
en situation de
handicap et/ou de
dépendance



Cet engagement consiste à transformer les perceptions sociales envers les personnes en situation de handicap et/ou de dépendance. Nous sommes déterminés à être une force de proposition influente dans les politiques publiques et à maintenir un dialogue constructif avec les financeurs.

Notre objectif est de valoriser les compétences et les capacités des personnes accompagnées, en :

- mettant en lumière leur contribution sociale,
- renforçant notre image d'acteur clé de l'économie sociale et solidaire, engagé dans le développement territorial et la diversification de ses activités.

Cet engagement se traduira notamment par les actions prioritaires suivantes :



Agir sur les représentations sociales

S'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes associatives et sur les expériences et les témoignages des personnes ; valoriser les compétences et les capacités des personnes en situation de handicap (notamment à l'école, dans l'entreprise, dans la vie associative, dans le sport, etc.).



Faire rayonner l'association

Valoriser notre utilité sociale associative (gouvernance démocratique, gestion éthique, dynamique de développement territorial et diversification des activités, ancrage territorial en lien avec toutes les parties prenantes, etc.) et mesurer notre impact social.



Porter nos propositions et nos revendications dans les différentes instances

Être présent dans les débats nationaux (ex : Collectif Handicaps), développer des actions auprès du grand public (ex : communiqué de presse), être force de proposition en s'inscrivant au sein des politiques publiques et dans un dialogue permanent avec les financeurs, participer au partenariat équilibré entre les pouvoirs publics et la société civile (pacte social et républicain) par une contribution citoyenne d'utilité sociale, porter nos propositions et agir pour faire évoluer les droits des personnes.

Alors que nous militons pour une société plus inclusive et solidaire, il est crucial de s'assurer que ces aspirations se traduisent par des actions concrètes.

Cela nous amène à l'Engagement 2, où nous nous concentrons sur la défense active des droits et la garantie de leur effectivité pour chaque personne en situation de handicap, assurant ainsi que nos efforts pour changer les perceptions sociales ont un impact réel et mesurable sur la vie des individus.



Engagement 2 :

Défendre les droits
et garantir leur
effectivité



Cet engagement consiste à faire respecter les droits fondamentaux des personnes accompagnées, de leur entourage (familles / aidants), des professionnels et à chercher en permanence à améliorer la mise en œuvre effective de ces droits.

Malgré les progrès réalisés en la matière, les écarts entre le déclaratif des droits et libertés et leur traduction effective dans le quotidien des personnes demeurent considérables. Nos actions sont guidées par un engagement pour l'émancipation des personnes en situation de handicap.

Cet engagement se traduit notamment par les actions prioritaires suivantes :

▶ **Permettre à chaque personne de connaître ses droits**

- ▶ Droit à l'information : s'engager à ce que toute personne en situation de handicap dispose d'un mode de communication pour se faire comprendre et comprendre son environnement : Communication Alternative et Augmentée, Facile à Lire et à Comprendre, etc.
- ▶ Assurer le plein accès à la connaissance des droits par des formations et une information adaptée tout au long de la vie.

▶ **Accéder à ses droits**

Accessibilité universelle des droits fondamentaux : reconnaître et accompagner la contribution de chacun pour l'effectivité des droits et l'expérimentation. Pour les :

- ▶ Personnes en situation de handicap : droit à l'éducation et à la scolarisation, à la formation, à l'emploi, au logement, au sport, à la culture, aux soins, dont la santé mentale, aux dispositifs de droits communs, etc.

- ▶ Familles : droit au répit des aidants, droit à l'information...

- ▶ Professionnels : droit à l'essai, à l'initiative, à la formation continue, à l'expression, à la santé, à la mobilité...

▶ **Intégrer les droits fondamentaux avec l'appui des professionnels au plus près des besoins**

Déployer une réflexion éthique opérationnelle au sein de tous les ESMS, pour permettre :

- ▶ une vie intime, affective et sexuelle,
- ▶ des déplacements et sorties,
- ▶ une fin de vie digne et respectueuse, recueil et respect des directives anticipées,
- ▶ l'accès aux soins (information bénéfice/risque, consentement / refus),
- ▶ le respect de la bienveillance.

En ayant établi une base solide pour l'accessibilité et la défense des droits, il devient impératif de soutenir l'auto-représentation des personnes en situation de handicap.

L'Engagement 3 est construit sur cette fondation en encourageant les personnes à prendre une part active dans la société, leur permettant de représenter leurs propres intérêts dans des lieux de décision et de gouvernance, et renforçant ainsi leur autonomie et leur citoyenneté.



Engagement 3 :

Soutenir l'auto- représentation des personnes



Cet engagement consiste à valoriser et soutenir l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap. L'autoreprésentation permet aux personnes en situation de handicap de défendre leur point de vue sur des problématiques qui sont les leurs, de prendre la parole en tant que citoyen à part entière et de participer activement aux décisions qui les concernent.

Nous promovons la participation active des personnes accompagnées dans la vie sociale à tous les niveaux, et nous collaborons avec les associations représentatives des personnes et des familles pour renforcer leur influence dans la société.

Les personnes vivant avec un handicap participent au débat public, ont leur mot à dire sur tous les sujets de la vie en société et, a fortiori, sont expertes sur les sujets liés à leur handicap. Les personnes accompagnées participeront ainsi aux décisions et aux projets qui les concernent au sein de notre organisation et de nos instances associatives.

Cet engagement se traduira notamment par les actions prioritaires suivantes :



Développer la valorisation sociale des personnes en situation de handicap, **renforcer leur engagement citoyen**, soutenir et développer les apprentissages, les expériences à tout âge, en lien étroit avec l'environnement (famille, services de droits communs, associations de loisirs, culture, sports, formations, instances citoyennes...).



Accompagner et soutenir la présence des personnes concernées dans des lieux de gouvernance et de décisions collectifs (ex : Conseil municipal).



Faire évoluer notre gouvernance et notre fonctionnement afin de permettre aux personnes en situation de handicap, aux familles / aidants de s'y engager : animation des Conseils de la Vie Sociale (CVS), participation aux activités des établissements et service, participation aux projets d'établissement et de services, présence des personnes accompagnées et des familles au sein des CVS / CAP, CA, etc.



Accompagner et soutenir les associations de représentants des personnes en situation de handicap ou de familles.

Favoriser l'auto-représentation crée un terrain fertile pour l'autodétermination et la prise de décision personnelle, des éléments clés de notre quatrième engagement.

En soutenant l'autodétermination, nous nous engageons à améliorer significativement la qualité de vie des personnes accompagnées, en leur offrant les outils nécessaires pour façonner activement leurs propres vies selon leurs choix et préférences.

Ambition 2

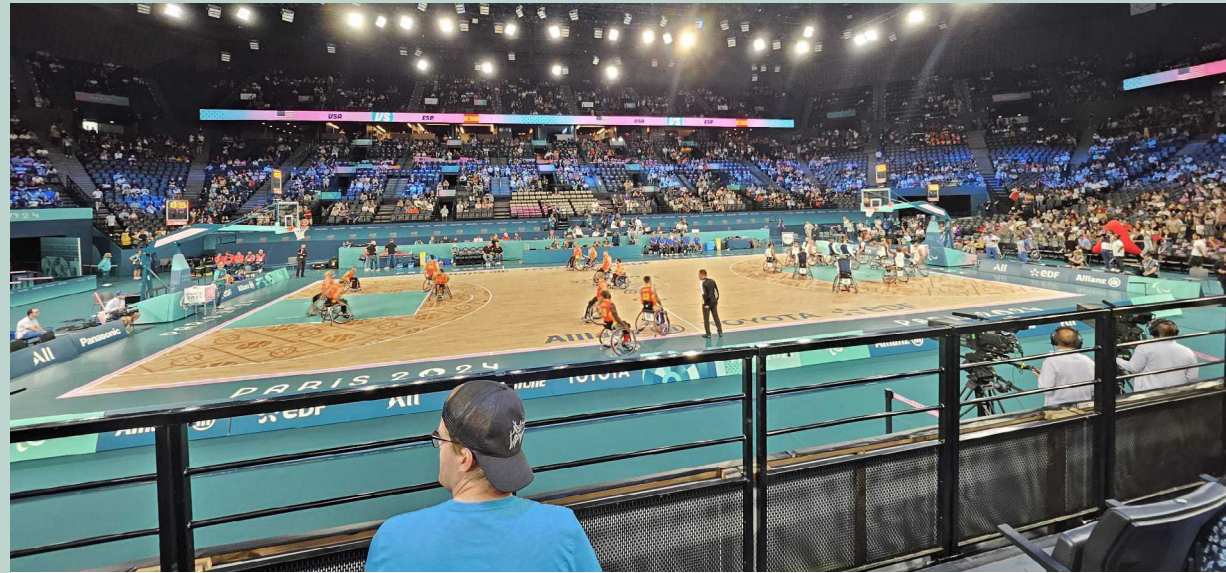
DÉCIDER ET AVOIR LE CHOIX
POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ
DE VIE



AMBITION 2 - Décider et avoir le choix pour une meilleure qualité de vie

Engagement 4 :

Soutenir
l'autodétermination
et favoriser
l'exercice du pouvoir
d'agir, au profit de
la qualité de vie



Cet engagement consiste à promouvoir l'auto-détermination des personnes, garantissant que chaque individu ait le pouvoir de faire des choix informés et de contrôler sa vie.

Nous nous assurons que les personnes accompagnées puissent exprimer leurs souhaits, faire des expériences et apprendre de celles-ci dans un environnement sûr et soutenant. En respectant les rythmes individuels au sein de dispositifs adaptés, nous visons à maximiser le bien-être et l'épanouissement personnel, tout en renforçant l'autonomie.

Une vie épanouie passe par l'exercice complet de ses droits et l'expression de son consentement et de ses envies.

Cet engagement se traduit notamment par les actions prioritaires suivantes :

- Tout mettre en œuvre pour **permettre la liberté de choix et d'actions** et rendre effectif le droit des personnes à décider de leur vie. Chacun doit avoir la capacité d'agir et de décider en disposant de **toutes les informations nécessaires**.
- **Soutenir la demande**, partir des capacités et potentiels des personnes : pouvoir **exprimer ses souhaits** et être entendu.
- Pouvoir **faire des expériences, des essais (droit aux allers/retours)** : donner tous les moyens et soutiens à l'expérimentation avec une approche d'apprentissages par essais.
- Considérer le **bien-être, la bonne santé, l'épanouissement, la confiance en soi et le plaisir comme partie intégrante de la qualité d'accompagnement** et de la qualité de vie des personnes. Concilier les rythmes individuels au sein du collectif, ne plus subir le poids du collectif, dépasser les barrières générant les inaccessibilités (au sens large du terme).
- **Encourager le bénévolat** sous toutes ses formes (mise en place d'une charte du bénévolat) : participation et valorisation des personnes accompagnées, des familles, des associations externes, au sein de missions bénévoles citoyennes, interventions de partenaires bénévoles au sein des établissements pour proposer de nouvelles activités, sorties, etc.
- **Affirmer le pilotage de la personne** concernant son projet, **impliquer son entourage** (sous réserve de l'accord des personnes adultes), dès le départ, à la conception et à l'élaboration de tous les projets (d'un établissement, d'un service, d'un groupe de travail, de leur projet personnalisé, etc.). **Soutenir le portage de projets** par les personnes elles-mêmes : « entreprendre » ensemble pour donner du sens aux projets et à l'accompagnement proposé.
- **Transformer et structurer l'écosystème de travail des professionnels** pour soutenir l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

L'autodétermination ne peut être pleinement réalisée sans reconnaître et valoriser les savoirs et expériences vécues, ce qui nous mène à l'Engagement 5.

La pair-aidance, en permettant le partage des expériences entre pairs, enrichit les perspectives de chacun et renforce les capacités des personnes accompagnées à naviguer dans leurs parcours personnels et sociaux.



Engagement 5 :


Soutenir, reconnaître
les expertises
partagées et
développer la
pair-aidance





Cet engagement consiste à valoriser et intégrer la pair-aidance dans nos pratiques d'accompagnement pour renforcer les compétences partagées entre personnes accompagnées, familles, et professionnels.


Nous nous engageons à développer des formations croisées qui enrichissent l'expertise collective et favorisent un environnement collaboratif. L'expertise expérientielle des personnes accompagnées est essentielle pour nous et nos projets dans l'avenir.

Cet engagement se traduira notamment par les actions prioritaires suivantes :

 **Structurer et accompagner la pair-aidance** (familles / personnes). Intégrer la pair-aidance dans les pratiques d'accompagnement.

 **Assurer des formations croisées** entre personnes, parents et professionnels : développer des formations avec la participation active des personnes en situation de handicap.

 **Reconnaître et valoriser l'expertise « expérientielle » des personnes accompagnées** : participation au recrutement (référénts, coordonnateurs), renforcement de l'expertise par l'accès à des formations et à des certifications de compétences.

 **Prendre en compte l'expertise parentale** et développer une offre de formation des aidants.

La valorisation des expériences et des savoirs conduit naturellement à renforcer le soutien pour ceux qui fournissent un accompagnement quotidien, qu'ils soient professionnels ou familiaux.

L'Engagement 6 reconnaît l'importance et la place des aidants, en améliorant leur bien-être et leur capacité à soutenir efficacement, ce qui est essentiel pour un accompagnement de qualité.



Engagement 6 :

Développer l'aide
et le soutien
des aidants
pour améliorer
la qualité de
l'accompagnement
des personnes



Cet engagement consiste à développer des solutions de répit et de soutien à la parentalité pour prévenir l'épuisement des aidants.

Nous nous efforçons de renforcer le lien de confiance avec les familles, d'améliorer la communication et de favoriser des échanges constructifs qui soutiennent efficacement les personnes accompagnées.

Nous insistons sur **l'importance du travail en partenariat avec les familles, les proches et les autres intervenants extérieurs**. Toutefois, l'accord de la personne accompagnée majeure doit d'abord être recherché et doit être accompagné avant tout partage d'informations la concernant.

L'appui des familles, de l'entourage, des aidants des personnes, en leur accordant une juste place, est une ressource. Accompagner une personne, signifie aussi

chercher à associer son entourage en tant que partenaire et respecter ses relations avec ses proches.

De plus, la personne ayant un handicap complexe, de grande dépendance ou la personne polyhandicapée ne peut pas toujours exprimer ou manifester ses souhaits. Pour ces personnes, le recueil des souhaits et choix passe très souvent par des tiers faisant partie généralement de leur entourage.

Cet engagement se traduit notamment par les actions prioritaires suivantes :

-  **Valoriser et soutenir les aidants** (professionnels et familiaux), contribuer à faire progresser leur reconnaissance, leur situation individuelle, leurs problématiques spécifiques (directives anticipées accompagnement fin de vie, soins palliatifs, etc.).
-  **Développer de nouvelles solutions de répit** (accueil temporaire, accueil de jour, vacances, week-end...), **le soutien à la parentalité**, prévenir et repérer les risques d'épuisement des aidants...
-  Développer le lien de confiance, prendre en compte la place des familles, leur avis. Amplifier, renforcer **la communication régulière et systématique avec les familles en diversifiant les modalités et les canaux d'échange** (avec l'accord des personnes accompagnées adultes).
-  **Associer les familles à la vie des établissements.**
-  **Accroître les moments d'échanges, de débats, les rencontres thématiques** entre professionnels et familles pour favoriser l'entraide.

Ambition 3

AGIR ET INNOVER DE MANIÈRE
DURABLE ET RESPONSABLE (RSE)
POUR DES PARCOURS SINGULIERS
ET ADAPTÉS



Engagement 7 :

Innover pour garantir une réponse adaptée à la demande, en mobilisant les compétences et l'engagement des professionnels



Cet engagement consiste à s'adapter aux demandes des personnes en proposant et développant des services modulaires et personnalisés. Nous anticipons les besoins émergents et explorons de nouvelles expérimentations.

La qualité des parcours passe par notre capacité à proposer des réponses graduées en fonction des besoins de chaque personne et en organisant collectivement celles-ci. Elle passe également par notre capacité permanente à innover, chercher et créer et par notre capacité d'adaptation.

Cet engagement se traduit notamment par les actions prioritaires suivantes :

- Accroître nos services aux personnes en **appui / soutien à la demande** : toute nouvelle demande doit pouvoir être soutenue, accompagnée.
- Proposer des **réponses multifformes et adaptées** et généraliser le fonctionnement en **dispositif et plateforme** de services coordonnés (modularité, sur-mesure) pour une continuité des parcours.
- Répondre à des « demandes » non couvertes actuellement, anticiper et **expérimenter de nouvelles solutions** en conséquence, nous ouvrir à d'autres publics et **développer de nouvelles compétences et savoir-faire**.
- S'ouvrir à de **nouveaux métiers** : coordination, pratiques avancées, assistance au projet et parcours de vie, facilitateur de choix de vie, appui-ressource, etc.
- Soutenir et diversifier les formations, accompagner et déployer les parcours professionnels, **adapter les formations aux besoins émergents** et soutenir les communautés de pratiques.
- **Favoriser et soutenir l'innovation** : communiquer, se montrer, valoriser, rendre visibles nos projets, soutenir les micro-projets des différentes parties prenantes, être un incubateur de projets portés par les personnes et/ou les professionnels et y consacrer du temps, rechercher des financements pour soutenir ces projets, expérimenter.
- Développer la **qualité de vie au travail**, renforcer l'autonomie des professionnels, soutenir la prise d'initiative, l'autonomie, les délégations, la responsabilisation.
- Développer de **nouvelles formes de management** proactives et une organisation permettant de favoriser la coopération, la créativité et l'innovation au sein des collectifs de travail.

La réponse adaptée aux besoins et attentes des personnes et l'appui à la demande, nous permet de mieux anticiper et innover face aux défis émergents. Innover et s'adapter à un monde en constante évolution nous prépare à développer des partenariats stratégiques et à coordonner des actions collectives.

L'Engagement 8 vise à enrichir nos capacités en travaillant en réseau, en valorisant nos expériences et en partageant nos compétences, renforçant ainsi l'impact collectif de nos initiatives sur la société.



Engagement 8 :








Développer des partenariats et des synergies territoriales en appui à la demande



Cet engagement consiste à multiplier les opportunités pour les personnes accompagnées de participer pleinement à la société, en collaborant étroitement avec les acteurs de droit commun et en renforçant nos réseaux de partenariat, dans tous les domaines où nos propositions sont incomplètes.

Nous œuvrons à modéliser et diffuser nos réussites pour inspirer et guider de nouveaux projets. Nous collaborerons avec des acteurs et partenaires variés pour co-créeer des solutions innovantes et durables.

Cet engagement se traduira notamment par les actions prioritaires suivantes :

-  **Ouvrir nos établissements** (responsabilité populationnelle et territoriale) : équipes mobiles, soutien aux acteurs du milieu ordinaire, etc.
-  **Positionner l'association comme « centre de ressources »** ou appui-ressource sur son territoire.
-  Favoriser les **formations et expériences croisées** avec les professionnels d'autres secteurs d'interventions (scolaires, médicales, entreprises...).
-  Travailler en réseau au profit des parcours adaptés.
-  **Coopérer avec les acteurs de droit commun** et soutenir les partenariats.
-  Modéliser nos initiatives et expérimentations réussies dans une logique d'essaimage.
-  **Fédérer et valoriser les compétences** et expertises professionnelles : les partager, les diffuser et les promouvoir.

En favorisant l'innovation, la coopération et en soutenant les projets expérimentaux, nous développons de nouvelles méthodes pour améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des personnes accompagnées, conduisant directement à l'Engagement 9.

Cet engagement met l'accent sur l'accompagnement des transitions écologiques et technologiques, garantissant que nos services restent pertinents et durables.



Engagement 9 :

Anticiper, et accompagner les transitions RSE



Cet engagement consiste à intégrer la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans tous les aspects de notre activité. Nous nous engageons à utiliser les technologies avancées pour améliorer l'interaction et l'accès à l'information, tout en promouvant une démarche écologique dans tous nos projets.

Cet engagement se traduira notamment par les actions prioritaires suivantes :



Valoriser et communiquer sur notre gouvernance démocratique, notre transparence associative, notre gestion éthique, notre dynamique de développement, notre ancrage territorial et développer l'éco-conception des projets.



Adapter nos pratiques aux évolutions technologiques : **utilisation des technologies pour améliorer l'accès à l'information** et la communication, soutenir l'apprentissage et la formation dans la transition numérique (ex : Intelligence Artificielle).



Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme : utilisation des technologies pour améliorer l'accès à l'information et la communication, soutenir l'apprentissage et la formation dans la transition numérique.



Nous inscrire dans une démarche de transition écologique et contribuer au développement durable en initiant une démarche de sobriété énergétique, et une politique d'achat vertueuse, en réduisant la consommation de ressources et la production de déchets, en privilégiant la mobilité douce, le co-voiturage et les transports en commun pour les déplacements professionnels.



Développer et valoriser nos actions d'**employeur responsable** et durable : l'attractivité professionnelle.

PARTIE 3

Déclinaison opérationnelle





Nos principes d'actions et nos exigences associatives inconditionnelles

Au quotidien, ces principes fondamentaux et cette raison d'être associative se manifestent à travers nos exigences associatives inconditionnelles et se traduisent dans les pratiques professionnelles de nos équipes par :



Le respect absolu des règles et des principes de bienveillance, assurant ainsi le bien-être des personnes que nous accompagnons.



Le soutien indéfectible de l'auto-détermination grâce à une attention globale portée sur la personne, en respectant sa singularité et en encourageant l'expression de ses attentes, de ses besoins et de ses choix.



Le souci de lutter contre les discriminations et les inégalités quand elle se présentent.



Le respect réciproque des convictions de chacun pour construire un « vivre ensemble » le plus harmonieux possible avec les personnes accompagnées et leurs proches.

En s'appuyant sur les principes d'actions suivants :

Transparence et communication

- ▶ Rendre disponibles et accessibles les informations pertinentes aux personnes concernées.
- ▶ Favoriser la responsabilité en permettant aux individus de suivre et de comprendre les décisions prises.
- ▶ Maintenir une relation de confiance par le biais d'une communication claire et ouverte.

Collaboration (responsabilité / autonomie)

- ▶ S'appuyer sur une coopération efficace créée à partir d'une confiance réciproque et une responsabilité partagée.
- ▶ Offrir le degré d'autonomie optimal aux personnes œuvrant pour ces objectifs.

Pédagogie

- ▶ S'adapter de manière inconditionnelle à son interlocuteur dans le strict respect de la reconnaissance de l'unicité de chaque

personne et ce afin de répondre à ses besoins spécifiques.

- ▶ Permettre à chaque personne de disposer d'un cadre propice pour vivre ses expériences, développer ses compétences, sa compréhension et son autonomie.
- ▶ Mettre en œuvre une pédagogie avec l'ensemble des acteurs de la vie associative afin de servir nos objectifs communs.

Proximité et subsidiarité

- ▶ Assurer les meilleures délégations afin de décider au plus proche des personnes concernées en vue de garantir la fluidité des parcours.
- ▶ Prendre les décisions à l'échelon territorial le plus pertinent pour plus de réactivité et d'efficacité.

Motivation, sens de notre action

- ▶ Nourrir les motivations grâce au développement d'un degré d'autonomie

suffisant au quotidien, d'un sentiment d'appartenance sociale, ainsi qu'aux développement des compétences de chacun.

- ▶ Favoriser les interactions positives, porteuse de sens.

Simplicité, sobriété

- ▶ Penser et agir de manière simple et directe.
- ▶ Se libérer des excès et se concentrer sur l'essentiel avec la volonté de réduire nos consommations au strict nécessaire.

Équité

- ▶ Garantir un traitement juste et équitable de l'ensemble des parties prenantes en prenant en compte leurs besoins et leurs circonstances individuelles.
- ▶ Appliquer un respect rigoureux du principe de justice que ce soit dans les interactions et les décisions.



I. Projet social (fin 2024)

Le projet social décline la politique de l'association au travers de ses objectifs et engagements envers les professionnels, parties-prenantes du projet associatif.

Coconstruit avec 19 professionnels représentatifs de toutes les filières le projet social propose des actions concrètes, réalistes, évaluables au plus près des attentes des professionnels. Suite à une évaluation des besoins réalisée par questionnaire adressé à l'ensemble des professionnels de l'ASEI, 3 orientations ont été déterminées :



Parcours professionnel : permettre un parcours professionnel évolutif en mobilisant les compétences et l'engagement des professionnels (politique d'intégration, organisation des parcours, etc.)



Conditions de travail : adaptation des conditions de travail aux besoins des professionnels



Culture associative : encouragement de la participation à la Vie associative

Il doit permettre à chaque salarié :

- De réaliser son projet professionnel au travers de son parcours au sein de l'ASEI ;
- De trouver sa place, son utilité à l'ASEI ;
- D'être satisfait et fier de sa contribution au bénéfice des personnes accompagnées.

Le projet social comprend également un projet managérial, qui encourage chaque cadre à :

Prendre soin de son équipe

Management coopératif : réguler, accompagner, dynamiser, faire vivre l'équipe

Partager le sens et la vision associative

Informations montantes et descendantes
= partage de l'information, pédagogie

Accompagner les professionnels de son équipe

dans leur développement : entretien professionnel de formation), évolution professionnelle

Être acteur du changement

et permettre à tous les professionnels de l'être aussi

Prendre les décisions en toute équité et transparence

Management par objectif et par projet

Être à l'écoute

Appui, conseil, ressources sur l'activité, instaurer un climat de confiance





2. Projet familles (2025)

Un projet familles qui s'écrira pour et avec les familles en 2025.

Ce projet associatif 2030 marque une rupture quant à la place délivrée aux parents et à l'entourage au sein de l'ASEI.

La place de la famille est primordiale tant en ce qui concerne l'écoute et le soutien des familles que dans la reconnaissance de leurs expertises, le développement et le partage de celles-ci. Bien sûr, la présence d'une personne en situation de handicap dans une famille ne concerne pas que les parents. Le bien-être des fratries est également à prendre en compte dans nos accompagnements.

Les axes de travail pressentis :



Reconnaître les expertises partagées et développer des formations croisées qui enrichissent l'expertise collective et favorisent un environnement collaboratif.



Associer les familles à l'ensemble des décisions qui les concernent.



Créer de nouveaux liens :

- développer la pair-aidance entre les familles,
- accroître les moments d'échanges, de partage entre professionnels et familles : forums ou conférences à thèmes (les vacances, l'habitat inclusif, les loisirs, les mesures de protection juridique, la vie affective et sexuelle), portes-ouvertes, activités en commun.



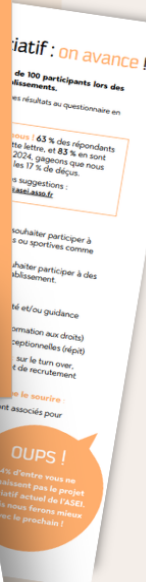
Simplifier : proposer une aide face à la complexité des formalités administratives et développer des solutions numériques facilitantes.



Soutenir : développer des solutions de répit et de soutien à la parentalité pour prévenir l'épuisement des aidants.

L'accompagnement des familles a pour corollaire la constitution d'une équipe de bénévoles précieux dans l'action associative et dans la collaboration avec les professionnels : qui mieux que d'autres parents rencontrant les mêmes difficultés, pour apporter écoute et soutien aux proches d'une personne en situation de handicap ?

CLIQUEZ
ou SCANNEZ
pour + d'infos



CLIQUEZ
ou SCANNEZ
pour + d'infos



3. Schéma directeur des Systèmes d'Information (2021 - 2025)

Il vise à accompagner la transformation numérique de l'ASEI, pour permettre à la fois l'évolution de l'accompagnement personnalisé (accès internet pour tous, partage de l'information,...), et une amélioration des conditions de travail des professionnels par l'usage d'outils numériques, mobiles.

Les 4 enjeux principaux sont :



Garantir la performance opérationnelle du système d'information :

- Poursuivre la modernisation des outils de production et sécuriser les données et les systèmes
- Maintenir sa capacité à prendre en charge les évolutions réglementaires



Soutenir la stratégie associative de partage d'informations

- Intégrer les nouveaux besoins liés à la configuration en bassins et développer les outils de pilotage de la performance et de dialogue de gestion
- Mettre à disposition des outils favorisant le travail collaboratif



Orienter le système d'information comme source d'innovation

- Répondre aux nouveaux besoins en matière de partage d'information
- Décliner une offre de service adaptée aux personnes



Optimiser l'organisation et le pilotage des projets SI

CLIQUEZ
ou SCANNEZ
pour + d'infos



4. Stratégie RSE de l'ASEI (2025)

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) encourage les entreprises à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes, sur une base volontaire.

L'ASEI de part sa raison d'être est pleinement engagée dans une politique RSE.

Depuis 2019, un guide associatif a été rédigé pour déployer de bonnes pratiques RSE au tour des 4 axes définis par la FEHAP :

- **Employeur responsable,**
- **Empreinte environnementale,**
- **Accueillir, accompagner, prendre soin**
- **Territoire et Citoyenneté**

Pour aller plus loin, l'ASEI établira en 2025 une politique RSE, fondée sur la raison d'être de l'association, le Bilan Carbone réalisé en 2024 ainsi qu'une vaste enquête auprès de l'ensemble des parties prenantes : professionnels, personnes accompagnées et leur famille, administrateurs, fournisseurs.

Cette politique aura pour objectif de définir les engagements prioritaires à mettre en oeuvre et de permettre à chacun d'être acteur du changement.





Merçi !

à tous les contributeurs :

personnes accompagnées,
professionnels, familles,
administrateurs, bénévoles,
partenaires...

aux photographes,

M. Xavier Floutard-Veyieux,
M. Gérard Uferas,
l'atelier GPT (Gestuel
Photographique et
Technologique) du centre Philiae,
et les professionnels de l'ASEI,
dont les clichés illustrent avec
justesse et authenticité les pages
de ce projet associatif.

Annexes

ANNEXE 1 : Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

CA : Conseil d'Administration

CAA : Communication Alternative et Augmentée (ou Améliorée)

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CAP : Comité d'Animation et de Promotion

CCUE : Convention Collective Unique Etendue

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée

CIDPH : Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées

CIH : Comité Interministériel du Handicap

CIVAL : Centre Interdépartemental de la Vision, de l'Audition et du Langage

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CMPro : Centre Médico-Professionnel

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CORETH : Comité de Réflexion Éthique

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CREAI : Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DITEP : Dispositif Intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques

EA : Entreprise Adaptée

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPOP : Empowerment and participation of persons with disability (démarche nationale qui soutient le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap en promouvant l'intervention par les pairs)

ESAT : Établissement et Services d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux-Sociaux

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FAJ : Foyer d'Accueil de Jour

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FAS : Foyer d'Accueil Spécialisé

FH : Foyer d'Hébergement

FDV : Foyer De Vie

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

HAS : Haute Autorité de Santé

IA : Intelligence Artificielle

IEM : Institut d'Éducation Motrice

IMPro : Institut Médico-Professionnel

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PSH : Personnes en situation de Handicap

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

RUP : Reconnue d'Utilité Publique

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SERAPHIN PH : Service et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SMR : Soins Médicaux et de Réadaptation

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UEM : Unité d'Enseignement Maternelle

UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UEM : Unité d'Enseignement Maternelle

UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissante

La laïcité en mots et en actes

Propos introductif

Restaurer, se réapproprier l'essence même de ce principe républicain constitutionnel, telle est la volonté politique qui se concrétise en 2021 par un déploiement d'actions.

La laïcité, principe fondateur, permet à chacun avec ses différences de prendre sa place dans la communauté nationale et aséenne. Elle suppose le respect de règles définies et partagées.

C'est notre modèle de « *vivre et de faire ensemble* » que nous affirmons et défendons avec vigueur et détermination.

Le principe de laïcité est étroitement lié à celui de liberté, mais aussi d'égalité et donc de lutte contre les discriminations.

Nos structures du médico-social sont des lieux de rencontres et d'échanges sans distinction ou discrimination, et aucun règlement intérieur ou projet éducatif ne peut venir limiter ce principe fondamental.

Aborder la pratique de la laïcité, c'est aussi définir de façon précise ce qui relève de la sphère publique de ce qui relève de la sphère privée.

De quoi parle-t-on ?

La laïcité est un principe juridique-politique au service des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité. Le droit français affirme la laïcité comme un principe à valeur constitutionnelle.

- ✓ La laïcité constitue pour tous **un ensemble de droits et de devoirs.**
- ✓ Elle nécessite la recherche permanente d'un **équilibre.**
- ✓ Elle ne s'assimile pas à l'athéisme. Elle n'est pas une croyance ou une option philosophique parmi d'autres, mais le principe qui rend possible la coexistence de toutes les croyances.

Le principe de laïcité repose sur 3 exigences indissociables :

- ✓ **La liberté de conscience des personnes accompagnées,** dont la liberté religieuse n'est qu'un des aspects.
- ✓ **L'égalité stricte des droits de tous,** sans discrimination.

✓ **L'intérêt général comme raison d'être exclusive de la loi commune :** la laïcité affranchit de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière et préserve la société de tout morcellement.

Pour l'exercice de la laïcité : on doit distinguer différents espaces dans lesquels les droits devront s'exercer de manière différente :

- ✓ **L'espace privé** est ouvert à la liberté totale de conscience, sous la seule réserve du respect éventuel de la loi.
- ✓ **L'espace social** est l'espace où l'on travaille à plusieurs. La liberté de conscience est garantie sous réserve d'absence de prosélytisme, du respect des règles d'hygiène et de sécurité mais aussi de la bonne marche de l'entreprise.
- ✓ **L'espace partagé :** c'est l'espace commun et ouvert à tous, comme la rue. La liberté de conscience y est garantie dans la limite de l'ordre public.

La laïcité à l'ASEI

Depuis sa création en 1950, l'ASEI a choisi et explicitement affiché comme une de ses valeurs fondatrices la laïcité :

« *Un idéal fraternel de laïcité* », cet engagement fondateur sur des valeurs humanistes demeure aujourd'hui encore une source d'inspiration.

Notre action s'inscrit pleinement dans cette réalité.

La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans l'acceptation des différences et dans le respect du pluralisme.

C'est aussi le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

La laïcité, d'une valeur à un principe

La laïcité est un principe juridique car la laïcité c'est d'abord une loi : celle de 1905, rappelée dans la constitution, qui a construit un cadre juridique.

C'est également un principe d'action sociale, un moyen d'assurer la cohésion sociale tout en garantissant la liberté des personnes accompagnées. La laïcité doit être considérée comme un ensemble de droits mais également de devoirs.

La laïcité, principe constitutionnel, permet la **libre expression de ses convictions dans le respect** de celles d'autrui.

Elle est inscrite dans les statuts de l'association et doit l'être dans tous les projets d'établissements et services.

L'ASEI garantit la liberté de conscience de tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Le choix d'une pratique religieuse relève de la sphère intime de chacun.

Il en est fait mention dans le règlement intérieur, les procédures de recrutement et les contrats de travail. Mais aussi dans les livrets d'accueil, les règlements de fonctionnement et les contrats de séjour.

La Laïcité protège les professionnels et les personnes accompagnées de tout prosélytisme, de toute pression liée à ses convictions.

Se référer au règlement intérieur, aux procédures de recrutement et aux contrats de travail pour les professionnels et pour les personnes accompagnées aux contrats de séjour notamment.

Le principe de neutralité prévaut pour tous les professionnels

Au sein des établissements et services de l'ASEI, la laïcité doit s'exprimer par la recherche de la plus grande neutralité possible, au regard de ce qu'autorise la loi, dans une attitude ferme et vigilante, tout en veillant à maintenir le dialogue.



La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit toute discrimination fondée sur un handicap, reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à l'inclusion sociale.

Chaque personne a sa place et respecte celle des autres.

L'interprétation des droits reconnus par la CIDPH (Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées) s'appréhende au regard des principes généraux énoncés à l'article 3 de la Convention, à savoir :

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;
- La non-discrimination ;
- La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- L'égalité des chances ;
- L'accessibilité ;
- L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.





ASEI siège social

Parc technologique du Canal

4 avenue de l'Europe - BP 62243

31522 Ramonville-Saint-Agne Cedex

t. 05 62 19 30 30

m. asei@asei.asso.fr



**Direction de la communication
et des relations aux publics**

t. 05 62 19 30 08

m. communication@asei.asso.fr